

Les stages – LP GAPP parcours Métiers de la santé : prévention et éducation à la santé 2019/2020

Document à l'attention des tuteurs de stage et des étudiants

Ce document a pour objectif de présenter aux étudiants et aux tuteurs de stage les modalités réglementaires et pédagogiques des stages des étudiants de licence professionnelle gestion et accompagnement de projets pédagogiques – Parcours Métiers de la santé : prévention et éducation à la santé.

1. Préambule

La réalisation du stage de mise en situation professionnelle correspond à une unité d'enseignement (UE 5) et constitue une étape essentielle de la formation de la licence (9 ECTS).

La structure d'accueil de l'étudiant·e pourra être de nature ou de taille diverses (privées, publiques ou associatives/locales, nationales ou internationales...) mais elle doit assurer des missions dans les champs de la promotion de la santé et de la prévention. Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger.

2. Quelques rappels réglementaires

a. Définition d'un stage

Un stage est une période temporaire de formation en milieu professionnel. Il permet à un·e étudiant·e d'acquérir des compétences de terrain complémentaires à sa formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme et/ou d'un concours.

b. Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement d'enseignement Supérieur (INSPE), la structure d'accueil et le/la stagiaire. **Un stage ne peut en aucun cas débiter avant la signature de la convention par l'ensemble des parties.**

La convention de stage définit les parties signataires, le projet pédagogique, les compétences à acquérir ou à développer, les activités confiées au stagiaire et les modalités pratiques de celui-ci.

c. Double encadrement

Conformément à la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, le stagiaire bénéficie d'un double encadrement :

- **Un tuteur / tutrice de stage** au sein de l'organisme d'accueil :

Chargée de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire, cette personne est garante du respect des stipulations pédagogiques précisées dans la convention de stage. Elle ne peut encadrer qu'un certain nombre de stagiaires simultanément (nombre fixé par un décret en Conseil d'Etat à venir).

Au terme du stage, le tuteur / la tutrice de stage est invité·e à compléter la fiche d'évaluation du stage, afin de faire le point sur les compétences développées par le/la stagiaire, ainsi qu'à participer aux soutenances de mémoires des stagiaires.

- **Un(e) enseignant(e) référent(e)** au sein de l'INSPE Clermont-Auvergne :

Cet(te) enseignant(e) fait partie de l'équipe pédagogique de la formation et est chargé du suivi pédagogique du stagiaire. Il/elle pourra encadrer simultanément au maximum 16 stagiaires.

L'enseignant(e) référent(e) assurera l'accompagnement de l'étudiant·e durant toute l'année universitaire, par des temps de travail collectifs et des retours individuels, dont l'objectif est de favoriser le développement professionnel à travers l'élaboration d'un portfolio numérique de compétences.

L'enseignant(e) référent(e) s'assurera, par contact téléphonique et/ou courriel, auprès du tuteur ou de la tutrice de stage du bon déroulement du stage.

Il assure ce suivi pédagogique via la plateforme dédiée : <https://ent.uca.fr/suivi-stages/employe>

L'enseignant·e référent·e de l'INSPE et le tuteur de stage travaillent en collaboration et s'informent régulièrement de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles.

Responsable des stages : M Serge DEJOUX – Serge.DEJOUX@uca.fr

d. Durée du stage

La durée du stage est comprise entre 12 et 16 semaine, de manière continue ou discontinue. Que le stage soit effectué de façon continue ou de façon discontinue, la durée est calculée en fonction de la présence effective du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil (les jours fériés ne sont pas comptabilisés).

Début du stage : à partir de septembre 2019

Fin de stage : fin juin 2020

e. Gratification du stage

Le versement d'une gratification est obligatoire car la durée du stage est supérieure à deux mois (soit 308h de présence effective).

Pour 2019, une gratification minimale de **3,75€** est obligatoire à partir de 309 heures.

Vous trouverez de plus amples informations sur le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux stages : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid32310/guide-pratique-des-stages-etudiants.html>

f. Valorisation d'une expérience

Les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée, personnelle ou bénévole ou lors de toute autre forme d'engagement peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation lorsqu'elles sont cohérentes avec les objectifs et les contenus de la formation suivie et dans les conditions prévues aux articles L. 611-9 et D.611-7 du code de l'éducation.

Cas particulier Etudiants salariés ou stagiaires de la formation continue

Il est possible de faire valider par l'équipe pédagogique de la formation, un contrat de travail comme un terrain stage.

L'enseignant responsable des stages contrôle notamment si les missions qui sont confiées à l'étudiant ou stagiaire FC dans le cadre de votre contrat travail, peuvent être pertinentes dans le cadre de sa formation.

Dans ce cas, il ne sera pas édité de convention de stage dans la mesure où vous disposez déjà d'un contrat avec l'organisme qui vous emploie, mais un **contrat pédagogique**. Ce dernier fixe le cadre des nouvelles missions à conduire et des modalités d'évaluation. Veuillez prendre contact spécifiquement avec Mme Sabine LEFORT – Bureau des stages – 04 73 31 73 00 – sabine.lefort@uca.fr

g. Procédure d'édition d'une convention de stage ou d'un contrat pédagogique

Collecte des informations nécessaires

- Télécharger la **fiche de collecte** référençant l'ensemble des éléments obligatoires exigés pour votre demande de projet de stage.
- Contacter votre futur tuteur de stage afin de planifier une rencontre préparatoire et de déterminer le projet, le contenu et les modalités d'accueil (les dates, la durée, la gratification éventuelle, horaires...).

Saisie du projet de convention de stage/contrat pédagogique

- Pour les conventions de stage : Saisir votre projet de convention dans votre ENT (rubrique Stages et insertion professionnelle - onglet Convention de stage). Vous pouvez vous aider du tutoriel mis à disposition.
- Pour les contrats pédagogiques : Veuillez prendre contact spécifiquement avec Mme Sabine LEFORT.

Validation du projet de convention de stage/contrat pédagogique

- Vérification des informations saisies par vos soins, par le bureau des stages puis transmission à l'enseignant responsable des stages de votre formation pour validation pédagogique.

Edition de la convention de stage/contrat pédagogique

- Edition par le bureau des stages, de votre convention de stage/contrat pédagogique au format PDF puis transmission sur votre boîte mail « etu.uca.fr » accompagnée de votre attestation de stage.

Circuit de signature des conventions de stage/contrat pédagogique

Pour les conventions de stage :

- Imprimer votre convention de stage en 3 exemplaires.
- Signer ces exemplaires et les soumettre à la signature du responsable de l'organisme d'accueil et de votre tuteur de stage.
- Transmettre les 3 exemplaires signés de votre convention au bureau des stages pour apposition des signatures manquantes de l'INSPE (directeur et enseignant référent).

Pour les contrats pédagogiques :

- Imprimer et signer votre contrat pédagogique en 2 exemplaires.
- Transmettre les 2 exemplaires signés de votre contrat pédagogique au bureau des stages pour apposition de la signature de l'enseignant référent de l'INSPE.

Départ en stage autorisé

Pour les conventions de stage :

- Récupérer sur invitation du bureau des stages, 2 exemplaires de votre convention et conserver précieusement un exemplaire et transmettre le second à votre organisme d'accueil.

Pour les contrats pédagogiques :

- Récupérer sur invitation du bureau des stages, 1 exemplaire de votre contrat et le conserver précieusement.

Au terme du stage

- Faire signer une seule attestation de stage, conserver l'original et envoyer un exemplaire scanné à l'enseignant responsable des stages de votre formation.

3. Aspects pédagogiques

A travers cette approche d'une structure pouvant graviter autour du monde de l'éducation, l'équipe pédagogique invite les stagiaires à s'emparer d'une problématique liée au travail collaboratif et à en devenir des acteurs par leur participation à un projet et des observateurs par l'étude du fonctionnement des relations nécessaires à la mise en place.

a. Objectifs :

Le stage a pour objectif de développer chez l'étudiant-e une posture réflexive, au croisement les enseignements théoriques reçus et de la mise en situation professionnelle.

Il s'agit, pour l'étudiant-e, de :

- Se familiariser avec le contexte institutionnel de la structure (nature, place occupée dans l'organisation générale du système de santé, liens de partenariats avec d'autres structures...), avec son organisation et ses missions spécifiques
- Décrire et analyser l'activité d'un acteur au sein de cette structure. Pour cela, l'étudiant-e devra acquérir des compétences à trois niveaux :
 - Appropriation de la commande (mise en perspective de la mission, des objectifs définis, lien avec des éléments diagnostiques)
 - Analyse des outils et méthodes utilisés et leur appropriation
 - Évaluation de l'action au regard du contexte (leviers et obstacles, réussite au regard des indicateurs et objectifs définis)

L'étudiant-e a le devoir de respecter les règles éthiques et déontologiques de la profession ciblée, notamment l'obligation de discrétion et d'anonymat.

b. Compétences à développer :

Les compétences ciblées correspondent aux attendus de fin licence professionnelle. Elles seront mises en œuvre de façon progressive et étayée, grâce au soutien du tuteur / de la tutrice de stage, qui permettra ainsi à l'étudiant.e de nourrir son portfolio numérique de compétences.

A l'issue de la formation, vous serez capable :

- Compétence n°1 : être capable d'animer des séances en éducation à la santé
- Compétence n°2 : être capable de concevoir et d'évaluer un projet en éducation à la santé
- Compétence n°3 : être capable de se constituer des ressources en éducation à la santé et d'en réaliser une veille
- Compétence n°4 : être capable de rédiger, de répondre à des appels d'offres et de communiquer autour des actions
- Compétence n°5 : être capable de coordonner des actions et des ressources

Les capacités suivantes plus particulièrement développées :

- Planifier des projets de prévention et d'éducation à la santé adaptés aux territoires et aux populations visées
- Développer des approches partenariales en promotion de la santé
- Gérer une équipe
- Réaliser un diagnostic en matière de prévention et d'éducation à la santé
- Evaluer des projets en prévention et éducation à la santé
- Se constituer une base de références scientifiques et professionnelles en prévention et éducation à la santé
- Développer une pratique réflexive et analyser les activités en prévention et éducation à la santé
- Mobiliser les outils multimédia dans le cadre de sa pratique professionnelle
- Rédiger un rapport écrit et communiquer autour de projets en prévention et éducation à la santé
- Être capable de valoriser ses compétences
- Être capable d'esprit d'initiative et de mettre à jour et développer ses connaissances et compétences en matière de prévention et d'éducation à la santé

c. Modalités d'évaluation pédagogique

La validation du stage de licence professionnelle repose sur deux épreuves : un rapport écrit et une soutenance orale.

Le travail écrit consiste, pour l'étudiant.e, à compléter le portfolio numérique de compétences selon les conditions décrites précédemment.

La soutenance orale permettra à l'étudiant.e de poursuivre la réflexion engagée. Elle constitue un bilan d'étape dans le cursus, en permettant à l'étudiant.e de présenter son parcours, son projet professionnel et de développer à la fois ses points forts, ses compétences.

L'appréciation de la structure d'accueil sera prise en compte dans l'évaluation finale.

d. Recherche de stage

Le stage peut être effectué dans diverses structures : institutions, entreprises, associations, laboratoires de recherche etc. Le document « lieux de stages », accessible dans l'ENT présente les différentes structures ayant accueilli des stagiaires de la licence professionnelle les années précédentes.

De plus, l'ensemble des offres de stage et d'emploi collectées par l'INSPE Clermont Auvergne est diffusé sur la plateforme **UCA Pro – Le réseau professionnel de l'Université Clermont Auvergne : www.ucapro.fr**
L'inscription est gratuite pour les étudiants et les structures d'accueil.

Vous avez besoin d'aide dans l'élaboration de vos documents de candidature (CV et Lettre de motivation). Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'Université vous propose gratuitement, des ateliers et entretiens individualisés tout au long de l'année. Vous pouvez contacter : Anaïs URBAN-FROMGET – Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle - 04 73 40 61 12 - anais.urban_fromget@uca.fr

4. Contacts

Serge DEJOUX – formateur INSPE
Responsable des stages LP GAPP
04 70 35 13 00
Serge.DEJOUX@uca.fr

Mickaël TOUZET
Responsable du bureau des stages
04 73 31 73 01
mickael.touzet@uca.fr

Bureau de stages
Gestion administrative des conventions de stage
et contrats pédagogiques
04 73 31 71 70
stages.espe@uca.fr